

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### RÉSOLUTION 325S-CA-4887

concernant l'octroi du contrat au Groupe Commercial AMT Inc. pour la construction du campus universitaire de Saint-Jérôme de l'Université du Québec en Outaouais

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent vingt-cinquième réunion (spéciale) tenue le lundi 7 juillet 2008, ajournée et reprise le 10 juillet 2008, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** les articles 4 et 31 de la Loi sur l'Université du Québec, et plus particulièrement l'article 1.3 du Règlement général 4 de l'Université du Québec : « Exercice des pouvoirs des établissements », qui prévoit que l'autorisation préalable de l'Assemblée des gouverneurs est requise dans le cas de la réalisation de projet tel que celui de la construction du campus universitaire de Saint-Jérôme de l'Université du Québec en Outaouais;

**ATTENDU** l'article 4.4 du Règlement de régie interne de l'Université du Québec en Outaouais;

**ATTENDU** le projet de construction et de cession en emphytéose du futur campus universitaire de Saint-Jérôme de l'Université du Québec en Outaouais;

**ATTENDU** la résolution 315-CA-4719 par laquelle le conseil d'administration, à sa réunion du 22 octobre 2007, autorisait la vice-rectrice à l'administration et aux ressources à procéder au lancement du processus d'« Appel de propositions pour l'établissement d'un campus universitaire UQO / Saint-Jérôme », identifié sous la cote UQO-A803-C111;

**ATTENDU** les résolutions 315-CA-4720 et 315-CA-4721 par lesquelles le conseil d'administration, à cette même réunion du 22 octobre 2007, confirmait la formation d'un comité d'évaluation et approuvait la pondération et les critères de la grille d'évaluation;

**ATTENDU** qu'au terme de la date limite fixée pour la réception des soumissions, le 9 avril 2008, trois propositions avaient été soumises et jugées conformes aux conditions de recevabilité des documents d'appel de propositions;

**ATTENDU** que le comité d'évaluation, assisté de personnes-ressources, s'était réuni le 16 avril 2008, pour rencontrer les représentants des trois promoteurs et pour décider du choix final et unanime de la proposition à soumettre au conseil d'administration, tel qu'il appert de la grille d'évaluation globale et finale des propositions certifiée par le secrétaire général de l'Université et déposée à la séance du conseil d'administration du 28 avril 2008;

**ATTENDU** que la résolution 322S-CA-4838 par laquelle le conseil d'administration, à sa réunion du 28 avril 2008, prenait acte de la décision unanime du comité d'évaluation relative à la recommandation du promoteur retenu à l'effet d'octroyer le contrat, sous conditions, au Groupe Commercial AMT, et autorisait la vice-rectrice à l'administration et aux ressources, d'une part, à faire parvenir une lettre d'intention au promoteur, laquelle énumérait les conditions à rencontrer par ce dernier avant de se voir octroyer le contrat et, d'autre part, à poursuivre les démarches de représentation auprès du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) en vue de l'obtention du financement pour la réalisation du projet;

**ATTENDU** l'envoi, au promoteur, d'une lettre d'intention datée du 29 avril 2008 par la vice-rectrice à l'administration et aux ressources, laquelle lettre fut déposée à la réunion du conseil d'administration du 16 juin 2008;

**CONSEIL D'ADMINISTRATION****RÉSOLUTION 325S-CA-4887**

concernant l'octroi du contrat au Groupe Commercial AMT Inc. pour la construction du campus universitaire de Saint-Jérôme de l'Université du Québec en Outaouais

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent vingt-cinquième réunion (spéciale) tenue le lundi 7 juillet 2008, ajournée et reprise le 10 juillet 2008, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** que la vérification des garanties financières et des conditions contenues dans ladite lettre d'intention du 29 avril 2008 avait été effectuée à la satisfaction de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources, tel qu'il appert de la lettre d'engagement du 9 juin 2008 que le promoteur lui faisait parvenir dont copie fut déposée à la réunion du conseil d'administration du 16 juin 2008;

**ATTENDU** que l'avis juridique préparé par Me Nancy Demers, avocate du cabinet McCarthy Tétrault, en date du 9 juin 2008, qui avait été déposé au conseil d'administration du 16 juin 2008 et commenté en séance par la vice-rectrice à l'administration et aux ressources, attestait que le promoteur Groupe commercial AMT Inc. répondait aux conditions d'ordre légal contenues dans la lettre d'intention du 29 avril 2008 et que celui-ci procurait, à la satisfaction de l'Université, toutes les garanties de protections financières exigées;

**ATTENDU** la résolution 324-CA-4884 par laquelle le conseil d'administration, à sa réunion du 16 juin 2008, acceptait, en conséquence, les garanties du promoteur Groupe Commercial AMT Inc.;

**ATTENDU** la demande de financement déposée par la vice-rectrice à l'administration et aux ressources auprès du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport concernant le projet de campus et qui fut présentée lors de la séance du conseil d'administration du 16 juin 2008;

**ATTENDU** que la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, madame Michelle Courchesne, a confirmé, dans une lettre adressée au recteur, monsieur Jean Vaillancourt, en date du 8 juillet 2008, qu'elle accueillait « favorablement la demande d'appui financier de l'Université du Québec en Outaouais pour l'implantation d'un campus permanent à Saint-Jérôme »;

**ATTENDU** les explications en séance de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources et la recommandation du recteur;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par madame Claudette Gatien,

**IL EST RÉSOLU :**

**D'OCTROYER**, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec, le contrat pour la construction du campus universitaire de Saint-Jérôme de l'Université du Québec en Outaouais au promoteur « Groupe Commercial AMT Inc. »;

**DE RECOMMANDER** à l'Assemblée des gouverneurs d'autoriser, par résolution, l'Université du Québec en Outaouais à procéder, avec le promoteur « Groupe Commercial AMT Inc. » aux engagements inhérents à la réalisation du campus universitaire à Saint-Jérôme;

**CONSEIL D'ADMINISTRATION****RÉSOLUTION 325S-CA-4887**

concernant l'octroi du contrat au Groupe Commercial AMT Inc. pour la construction du campus universitaire de Saint-Jérôme de l'Université du Québec en Outaouais

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent vingt-cinquième réunion (spéciale) tenue le lundi 7 juillet 2008, ajournée et reprise le 10 juillet 2008, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**DE MANDATER** la vice-rectrice à l'administration et aux ressources à négocier, au nom de l'Université, ledit contrat et de s'adjoindre, à cette fin, Me Nancy Demers, avocate de la firme McCarthy Tétrault;

**D'AUTORISER** la vice-rectrice à l'administration et aux ressources et le secrétaire général à signer, au nom de l'Université, ledit contrat, sous réserve de l'approbation, par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, des termes du contrat liant le promoteur et l'Université.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Luc Maurice  
Secrétaire général

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### RÉSOLUTION 325S-CA-4888

concernant la réfection des systèmes d'alarme-incendie de l'Université du Québec en Outaouais

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent vingt-cinquième réunion (spéciale) tenue le lundi 7 juillet 2008, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** les articles 4 et 31 de la Loi sur l'Université du Québec et l'article 1.3 du Règlement général 4 : « Exercice des pouvoirs des établissements »;

**ATTENDU** l'article 4.4 du Règlement de régie interne de l'Université du Québec en Outaouais;

**ATTENDU** le « Plan des mesures d'urgence de l'UQO » qui est en cours de révision;

**ATTENDU** la nécessité de munir les bâtiments de l'UQO d'un système de communication en cas d'urgence;

**ATTENDU** le rapport d'inspection des Entreprises L.L. DesLauriers 137-269 Canada Ltée;

**ATTENDU** le rapport d'inspection d'Affiliated FM étude de risque, commandé par les assureurs de l'Université du Québec en Outaouais;

**ATTENDU** la nécessité d'améliorer la performance du système d'alarme-incendie des bâtiments du pavillon Alexandre-Taché, conformément aux exigences du Service des incendies de la Ville de Gatineau;

**ATTENDU** la publication de l'appel d'offres intitulé « Réfection des systèmes d'alarme-incendie de l'UQO » sur le « Système électronique d'appel d'offres » (SÉAO), du 4 juin 2008 au 3 juillet 2008, et des propositions conformes reçues;

**ATTENDU** le rapport d'analyse des soumissions et la recommandation de la firme « GENIVAR » dans le cadre de leur mandat;

**ATTENDU** la recommandation de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Claire Vaive, appuyée par madame Claudette Gatien,

### **IL EST RÉSOLU :**

**D'OCTROYER** le contrat « Réfection des systèmes d'alarme-incendie de l'UQO » à la compagnie Marois Électrique (1980) Ltée pour un montant de 399 750 \$ (montant net de taxes);

**DE MANDATER** la vice-rectrice à l'administration et aux ressources et le secrétaire général de l'Université du Québec en Outaouais à signer ledit contrat avec l'adjudicataire.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Luc Maurice  
Secrétaire général

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### RÉSOLUTION 325S-CA-4889

concernant l'embauche d'un professeur régulier au Département de relations industrielles

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent vingt-cinquième réunion (spéciale) tenue le lundi 7 juillet 2008, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** l'affichage d'un poste de professeur régulier dans le domaine de la gestion des ressources humaines;

**ATTENDU** la recommandation du Comité de sélection en date du 10 juin 2008;

**ATTENDU** la résolution DRI-12-06-08-737 de l'Assemblée départementale du Département de relations industrielles du 12 juin 2008 recommandant l'embauche de monsieur Igor Volkov à titre de professeur régulier;

**ATTENDU** le curriculum vitae de monsieur Igor Volkov;

**ATTENDU** la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence du candidat;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils,

#### **IL EST RÉSOLU :**

**D'EMBAUCHER** monsieur Igor Volkov à titre de professeur régulier dans le domaine de la gestion des ressources humaines au Département de relations industrielles pour la période débutant le 14 juillet 2008 et se terminant le 31 mai 2010;

**DE RENDRE** l'octroi de la permanence, à titre de professeur régulier au Département de relations industrielles, conditionnel à l'obtention du doctorat;

**DE MANDATER** le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche pour procéder à l'embauche de monsieur Igor Volkov.

#### **ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Luc Maurice  
Secrétaire général

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 325S-CA-4890**

concernant l'embauche d'un professeur invité au Département d'études langagières

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent vingt-cinquième réunion (spéciale) tenue le lundi 7 juillet 2008, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** la Convention collective intervenue entre l'UQO et le Syndicat des professeures et professeurs de l'UQO, et plus particulièrement la clause 1.15 concernant le statut de professeur invité;

**ATTENDU** les attentes du Département d'études langagières quant aux contributions de monsieur Marcel Diki-Kidiri en matière d'enseignement de nouveaux cours et de recherche;

**ATTENDU** l'absence du dossier de la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence de monsieur Marcel Diki-Kidiri;

**ATTENDU** la résolution UQO-DEL-08-69-208 concernant l'embauche d'un professeur invité;

**ATTENDU** le curriculum vitae de monsieur Marcel Diki-Kidiri;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche,

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Geneviève Bernier,

#### **IL EST RÉSOLU :**

**D'EMBAUCHER** monsieur Marcel Diki-Kidiri à titre de professeur invité dans le domaine des technologies langagières au Département d'études langagières pour la période débutant le 1<sup>er</sup> septembre 2008 et se terminant le 31 mai 2009, et ce, sous réserve des exigences relatives à l'obtention d'un permis de travail de Citoyenneté et Immigration Canada;

**DE MANDATER** le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche pour procéder à l'embauche de monsieur Marcel Diki-Kidiri, sous réserve que la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence de monsieur Diki-Kidiri soit reçue, à sa satisfaction, par le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Luc Maurice  
Secrétaire général